

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

20. Education scolaire en Inde

Considérant la détérioration de l'environnement humain en Inde, comme dans le reste du monde, résultant de la perturbation de la nature et de l'épuisement des ressources naturelles,

reconnaissant l'urgence et la nécessité d'introduire et de développer des méthodes d'enseignement adéquates de la conservation,

considérant que l'éducation en matière de conservation devrait faire partie du programme de toutes les écoles,

consciente du besoin urgent d'une méthode d'éducation à orientation écologique dans l'enseignement de la biologie et des autres matières,

la 10^e Assemblée générale de l'UICN réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

prie instamment les Autorités Nationales responsables de l'Education, les Organisations Educatives et Organismes similaires chargés de la révision des programmes dans tous les Etats, de prendre en considération l'importance de l'enseignement de la conservation et d'introduire des notions de cette matière dans les programmes de biologie, physique, chimie, géographie, sciences sociales et autres disciplines du même ordre, et de

1. préparer du matériel d'enseignement sous forme de manuels scolaires appropriés pour enseignants et autres et de méthodes audio-visuelles telles que des cartes, modèles d'animaux en danger de disparition, films fixes et films mobiles;
2. introduire dans l'enseignement scolaire des méthodes portant entre autres sur des études de milieu, afin de rendre l'élève conscient du rôle de la nature;
3. former par des cours accélérés sur la conservation et les notions d'environnement naturel un noyau d'enseignants qui, ayant acquis une compétence dans leurs domaines respectifs, seront capables de former à leur tour d'autres groupes d'éducateurs;
4. pousser les autorités à développer des systèmes d'encouragement pour que les enseignants participent à des stages de formation sur la conservation dans le cadre de leur travail;
5. organiser des travaux pratiques, séminaires et autres modes de formation pour les éducateurs chargés de l'enseignement relatif à la conservation;
6. organiser des activités extra-scolaires par l'intermédiaire de groupements tels que la Société des Jeunes Naturalistes, en encourageant ses membres à effectuer des excursions et des camps de vacances pour connaître la nature et sa conservation;
7. établir un Comité d'Action sous forme de groupe de travail pour guider les personnes chargées de l'éducation en matière de conservation. afin de mettre en rapport les professeurs universitaires, les organisations centrales d'enseignement, les Services Fédéraux de l'Education et les représentants d'organisations volontaires s'occupant des questions de conservation de la nature;
8. utiliser pleinement l'aide fournie par les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans les programmes d'éducation relatifs à la conservation de la nature qui pourraient être consolidés et élargis par cette action;

et **recommande** en outre que soit constitué un Comité Indien de la Commission d'Education de l'UICN dans le domaine de la conservation afin de poursuivre ces activités et d'encourager leur développement dans les Etats.